

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Arrondissement de Cherbourg  
Canton des Pieux

-----  
**COMMUNE DE PIERREVILLE**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020**

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2020,
- ✓ Décision(s) du Maire,
- ✓ Délibération portant sur la refonte du site internet de la commune,
- ✓ Demande de subvention pour une association communale,
- ✓ Décisions modificatives budgétaires,
- ✓ Délibération portant sur la gratuité d'utilisation du copieur par les associations communales durant la période de la Covid 19.
- ✓ Informations CLECT,
- ✓ Avis sur le plan de déplacement du Cotentin,
- ✓ Informations suite au conseil d'école du 13 novembre,
- ✓ Informations SDEM concernant l'éclairage public.
- ✓ Affaires et questions diverses.



**En exercice :** 15      **Présents :** 14      **Votants :** 15

L'an deux mil vingt, le **24 novembre à 20 h 00**, le conseil Municipal de la commune de Pierreville s'est réuni à la salle communale de Pierreville, sous la présidence de Monsieur Thierry LEMONNIER, Maire.

**Étaient présents :** M. Thierry LEMONNIER, M. Philippe CLERMONT, Mme Bernadette MARTIN, MM. Jean-Paul LE BOISSELIER, Pierrick SORIN, David CASTELEIN, Mmes Laurie ROULLAND, Christine HOCHET, M. Lionel CAUCHEBRAIS, Mme Mélanie BESSIN, MM. Xavier COTTEBRUNE, Sylvain BULGARELLI, Mmes Nadia NOËL et Emilie LELERRE.

Excusés : Monsieur SIMON Yves qui a donné pouvoir à Monsieur David CASTELEIN.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Désigné en application de l'article l.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Laurie ROULLAND a été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020.**

Adopté à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE**

- Achat d'un range-vélos pour le groupe scolaire.

---

## DELIBERATION N° 2020-055 PORTANT SUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

---

Exposé :

La commune utilise actuellement le site e-monsite (gratuit) pour son site internet. Certes il s'agit d'un usage totalement gratuit mais qui présente certains inconvénients : publicités, mises à jour peu pratiques etc.

Il serait donc souhaitable de construire un site personnalisé, plus simple d'accès et d'utilisation tant pour les utilisateurs que pour les administrateurs.

Monsieur le Maire présente à cet effet un devis établi par Madame Myriam CORBET qui propose une refonte du site de la commune de Pierreville avec un hébergement chez OVH notre opérateur téléphonique.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à la majorité de 14 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la refonte du site internet de la commune,
- Accepte l'offre proposée à cet effet par Mme Myriam CORBET pour un montant de 1 810 € hors taxes,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

## DELIBERATION N° 2020-056 PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION(S)

---

Monsieur le Maire présente aux conseillers les demandes de subventions reçues en mairie et provenant des associations communales suivantes :

- ✓ Evidanse
- ✓ Association des parents d'élèves du RPI,
- ✓ Union sportive Pierreville/St Germain le Gaillard

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- ✓ Evidanse : 200 €
- ✓ Association des parents d'élèves du RPI, : décision lors d'une séance ultérieure.
- ✓ Union sportive Pierreville/St Germain le Gaillard : 200 €

---

## DELIBERATION N° 2020-057 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES.

---

Monsieur le Maire fait rappeler aux conseillers que le budget voté en mars de l'année n'est qu'une projection des dépenses et des recettes de la commune ; il doit être ajusté au fur et à mesure de l'année soit par un budget supplémentaire soit par des décisions modificatives budgétaires.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que le budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'article pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose aux conseillers les décisions modificatives suivantes :

<b>Libellé/Article</b>	<b>Montant</b>
678 – Autres charges exceptionnelles (FD)	- 35 302.00 €
023 – Virement à la section d'investissement (FD)	+ 1 900.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement (IR)	+ 1 900.00 €
2313-21 – Cimetière (pose de 6 cavurnes)	+ 1 900.00 €
673 – Titres sur exercices antérieurs	+ 29 761.00 €
66112 – ICNE Rattachés	+ 10.00 €
739211 – Attribution de compensation	+ 2318.00 €
739223 – FPIC	+ 1 313.00 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les modifications proposées et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GRATUITE D'UTILISATION DU COPIEUR DE LA MAIRIE PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES DURANT LA PERIODE DE LA COVID 19.**

Exposé :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les associations communales puissent faire les photocopies dont elles ont besoin gratuitement en mairie durant la période de la crise sanitaire de la covid 19. En effet, hors de cette période, les copies sont facturées 0.10 €/feuilles aux associations communales.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la gratuité des copies pour les associations communales dans la limite de 500 copies.

**INFORMATIONS CLECT**

Informations et compte-rendu par Monsieur le Maire.

**DELIBERATION N° 2020-058 – PLAN DE DEPLACEMENT DU COTENTIN**

Exposé :

Lancé le 29 juin 2017 par délibération du conseil communautaire, le plan de déplacements urbain (POU), appelé plan de déplacements du Cotentin (PDC) sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) a engagé cette démarche pour élaborer à l'échelle de son périmètre, son premier Plan de Déplacements Urbains (POU). Les élus ont fait le

choix de l'intituler « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC), afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

Outil de planification des déplacements pour les 10 prochaines années, le scénario du PDC se fondera sur 3 horizons temporels :

De court terme, pour des réalisations aisées à mettre en œuvre ou déjà engagées ou à envisager très rapidement (ce qui correspond globalement aux cinq années à l'issue desquelles une nouvelle évaluation sera à envisager, et éventuellement une nouvelle révision) ;

De moyen terme, concernant des réalisations majeures, plus difficiles à mettre en œuvre, par exemple d'un point de vue technique ou financier ;

De long terme, pour des réalisations définitives, avec des volontés de modifications notables des comportements et des modes de vie.

Pièces constitutives du projet de PDC

Le projet de PDC est constitué de deux volumes.

Le premier correspond à l'introduction, la synthèse du diagnostic, la phase de scénarios et le plan d'action du PDC

Le second volume, conformément à la réglementation, comporte les deux annexes obligatoires :

- l'annexe « accessibilité » : elle regroupe les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains aux personnes handicapés et à mobilité réduites. L'amélioration de la chaîne de déplacements faisant partie intégrante du DPU, l'ensemble de ces mesures est également intégré dans le projet du PDC.
- le rapport environnemental : il présente un état initial de l'environnement, mesure les effets notables probables de la mise en œuvre du POU sur l'environnement et présente les mesures envisagées pour réduire, voire compenser les effets dommageables du plan sur l'environnement.

Ce projet de PDC a été arrêté par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin par délibération du 26 février 2020.

Il est communiqué pour avis aux personnes publiques, conformément à l'article L 1214-15 du code des transports.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre son avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbain de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

*Monsieur le maire précise que l'ensemble des entreprises du Cotentin contribueront au financement à raison de 1% de la masse salariale au-delà de 10 salariés.*

Après avoir pris connaissance du projet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucun avis sur le projet de Plan de Déplacement Urbain de la Communauté d'Agglomération car les documents fournis ne permettent pas d'intégrer les communautés rurales dans ce projet.

## **INFORMATIONS SUITE AU CONSEIL D'ÉCOLE DU 13 NOVEMBRE 2020**

Ont été évoqués lors du dernier conseil d'école :

- ✓ la modification du règlement intérieur du RPI ,
- ✓ l'organisation de la fête de Noël 2020,
- ✓ les travaux en cours et/ou en attente sur les pôles de Pierreville et de Saint Germain le Gaillard,
- ✓ le diagnostic sécurité notamment le risque attentat-intrusion,
- ✓ la demande concernant le matériel de projection et informatique,
- ✓ le prêt de la salle communale par la commune de Pierreville pour les récréations.
- ✓ les projets : bibliothèque, spectacles, actions solidaires et humanitaires,
- ✓ le projet de fresques murales : l'association de parents d'élèves du RPI propose de prendre en charge l'élaboration de fresques murales sur les différents sites ; ces fresques seront réalisées par un plasticien. L'APE organise une « soirée pizzas » le 4 décembre ; le retrait sera réalisé en drive sur le parking de la salle communale de Saint Germain le Gaillard.

Le compte-rendu détaillé du conseil d'école est disponible auprès de Pascale SEGUINEAU, directrice du RPI.

## **INFORMATIONS SDEM CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Présentation en conseil municipal le 24/11/20 de l'audit SDEM effectué sur l'éclairage public par le SDEM 50.

Le 5 novembre, Monsieur S. Enee représentant du SDEM 50 (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) a présenté le résultat de l'audit qu'il a effectué au mois de juin sur le réseau d'éclairage public de la commune. Cet audit consistait d'une part en un rapport sur l'existant (mât d'éclairage, armoires, travaux à envisager, repérage de la qualité des points lumineux,.. ) et d'autre part à présenter les propositions techniques et financières du SDEM 50 pour effectuer la maintenance et l'entretien du réseau d'éclairage public, prestation effectuée jusqu'ici par la société INEO en sous-traitance du pôle de proximité.

Au vu des éléments présentés, il a été décidé de convoquer la Commission Voirie afin d'étudier la proposition du SDEM par rapport aux prestations et aux prix pratiqués jusqu'ici par la société INEO.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ⇒ Le téléthon est maintenu le samedi 5 décembre dans le respect des consignes sanitaires.
- ⇒ La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 22 décembre 2020.
- ⇒ La commission voirie se réunira le 10 décembre à 18 h 00.